



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 58

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'inclusion d'une reconnaissance des droits territoriaux à l'Assemblée législative du Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} SMITH (Point Douglas) où elle propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 223 — *Loi sur la Journée de l'ourson Spirit Bear/The Spirit Bear Day Act*.

Le débat se poursuit.

MM. MICKLEFIELD, SMITH (Lagimodière) et GUENTER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. WASYLIW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 229 — *Loi imposant des restrictions sur le matériel accompagnant les chèques émis par le gouvernement/The Restriction on Material Accompanying Government Cheques Act*.

Il s'élève un débat.

M. WASYLIW intervient.

MM. NESBITT, MOSES, LAMONT, MARTIN et LAGIMODIERE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. NESBITT et MOSES interviennent. M. MARTIN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} FONTAINE présente la proposition suivante :

Proposition n° 21 : Présentation d'une demande au gouvernement provincial visant à appuyer la relance économique axée sur les femmes

Attendu :

que les femmes du monde entier ont été touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et que les Manitobaines n'y font pas exception;

que les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs de première ligne, y compris dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation, de la garde d'enfants, de la vente au détail et du tourisme d'accueil qui sont les secteurs les plus touchés par la COVID-19;

que les femmes autochtones, noires et de couleur sont parmi les groupes les plus gravement touchés par la pandémie en raison de leur surreprésentation dans les emplois à risque élevé notamment dans les usines de transformation des aliments et dans le secteur des soins de longue durée;

que les femmes, notamment les femmes autochtones, noires et de couleur, sont souvent moins bien payées que les hommes sur le marché du travail;

que les travailleuses de première ligne, notamment celles qui sont autochtones, noires et de couleur, sont plus susceptibles d'être mises à pied de manière temporaire ou permanente en raison de la pandémie, étant donné que 63 % des emplois perdus au cours de la première vague étaient occupés par des femmes;

que les femmes font également face au fardeau additionnel du rôle traditionnel associé à leur sexe qui place sur leurs épaules les responsabilités familiales en matière d'éducation à domicile, de garde d'enfants et de soins fournis aux proches vieillissants;

que le rapport de la Banque Royale du Canada indiquait que le perfectionnement des compétences et la formation des travailleuses sont essentiels en vue d'assurer une relance équitable;

que le gouvernement provincial a aggravé la situation des femmes en augmentant les frais de garde d'enfants et en refusant d'offrir des congés de maladie payés;

que le Budget de 2021 ne prévoit aucune mesure de soutien ciblant les femmes pour favoriser une relance économique équitable à leur égard et qu'au contraire il réduit le financement de services comme la garde d'enfants et l'éducation postsecondaire qui aideraient les femmes à surmonter la pandémie;

que depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement provincial n'a pas fait d'analyse fondée sur le sexe et la race dans son processus de prise de décisions et que le Budget de 2021 n'aborde aucunement le genre ou la race, ce qui reflète l'absence d'un plan gouvernemental de relance économique axée sur les femmes, notamment les femmes autochtones, noires et de couleur,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à intégrer immédiatement des analyses fondées sur le sexe et la race dans son processus de prise de décisions et à investir immédiatement dans des mesures de soutien ciblées qui veillent à une relance équitable pour les Manitobaines.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

M. WOWCHUK, M^{mes} MARCELINO et LAMOUREUX, M. WISHART ainsi que M^{me} NAYLOR posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* GUILLEMARD, M^{me} MARCELINO, M^{me} la *ministre* COX ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et NAYLOR interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. GOERTZEN, *ministre des Affaires législatives et publiques*, au nom de M^{me} STEFANSON, *ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de sensibilisation à l'insuffisance cardiaque.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé mentale, du Mieux-être et du Rétablissement*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de la santé mentale qui se tient du 3 au 9 mai 2021.

M^{me} SMITH (Point Douglas) et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 227) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act.*

(M. SALA)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M^{me} LATHLIN ainsi que MM. SMITH (Lagimodière), SANDHU et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à communiquer immédiatement avec tous les propriétaires de maisons et de biens-fonds du Manitoba ayant des conduites d'eau en plomb reliées à une conduite d'eau principale de la Ville et à leur fournir un soutien financier complet en vue de leur remplacement afin de réduire le niveau d'exposition au plomb, d'améliorer la santé de ces propriétaires et de réduire les coûts du système de soins de santé provincial.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY et MOSES, M^{mes} MARCELINO et LATHLIN ainsi que M. WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....33

CONTRE

ADAMS
ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE21

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk